Lettre ouverte

du Pr.M.Hamidullah

au Roi Fahd de l'Arabie Saoudite

As-Salâm 'alaïkoum wa rahmatullah wa barakâtuh

Il est touchant de voir comment vous avez préféré, au titre mondain, habituel de "Sa Majesté le Roi", le titre édifiant de "Serviteur des deux lieux saints", titre qu'avaient déjà porté les Sultans Ottomans de la Turquie. Il est encore un titre qui, à mon humble avis, vous conviendrait, celui de "Serviteur du Saint Coran" : La grande imprimerie de Médine, fondée par vous, a déjà diffusé des millions d'exemplaires du Livre de Dieu dans le monde. Et maintenant vous vous intéressez à la diffusion des traductions de ce Saint Livre dans l'intérêt de ceux qui ne connaissent pas suffisamment la langue arabe, dépositaire des révélations au dernier des Prophètes, paix et salut sur eux tous.

C'est à propos de ce dernier point que j'ose respectueusement vous présenter mon humble avis :

Il n'y a pas longtemps, le grand al-Azhar interdisait la traduction du Saint Coran dans quelque langue que ce soit, et n'autorisait pas l'importation en Egypte des traductions imprimées à l'étranger. Le Saint Coran (14/1) dit certes : "Et Nous n'avons envoyé de messager qu'avec la langue de son peuple, afin de les éclairer...". C'est juste pour les prophètes avec mission limitée à un seul peuple, mais que dire de celui concernant lequel le même Coran (34/28) précise : "Et Nous ne t'avons envoyé que comme annonciateur et avertisseur pour la totalité des gens..."? "La variété de vos langues", comme dit le Coran (30/22) est voulue de Dieu "parce que signes divins pour ceux qui savent". Et en effet la première traduction partielle du Saint Coran fut faite, comme rapportent l'Imâm as-Sarakhsi et l'Imâm Tâj ach-Charî'ah, par l'autorisation de notre Prophète à Salmân al-Fârisî.

Les compréhensions individuelles diffèrent. Même Aboû Bakr et 'Umar se sont rendus parfois devant le Prophète pour arbitrage. Il donna raison aux deux et commanda entretolérance. Ainsi nos ancêtres parmi les commentateurs citent toujours les divergences d'opinions, et ne cachent pas ce fait même si le nouvel auteur ajoute qu'à son avis telle interprétation est préférable. Comme il est impossible que tout le monde se mette d'accord, pour même le sens des termes employés dans le Saint Coran, il ne faut pas falsifier l'histoire et attribuer à quelqu'un une chose qu'il n'a pas dit. Si l'Arabie saoudite le permettait en toute bonne foi, ce serait ouvrir la porte aux gens malhonnêtes de falsifier les anciens textes et commettre les énormités, et d'attribuer par exemple leurs propres avis néfastes aux Compagnons du Prophète. Un exemple :

Les uns parmi nos contemporains affirment qu'il ne faut pas traduire le mot "Allah" par "Dieu". On le fait depuis plus de mille ans sans gêne en persan, urdu, turc, etc. Et en effet l'expérience montre que le mot "Allah" pour les non-Musulmans signifie "le Dieu des Musulmans" et non "le Dieu universel de tout le monde". Ou encore, d'aucuns insistent qu'il ne faut pas dire "traduction du Coran", mais "traduction du sens du Coran". Le terme "traduction" signifie donner le sens des mots d'une langue en une autre. "Traduction du sens" signifierait "donner le sens du sens", rebondance superflue.

Je viens de lire dans certains journaux qu'en rééditant la traduction anglaise de 'Abdullah Yusuf 'Ali, les savants de l'Arabie saoudite ont parfois changé les termes employés par ce savant. Changer les mots d'un auteur durant sa vie et par sa permission, rien ne s'y oppose, mais changer les termes employés par un auteur déjà mort, sans connaître son avis et son explication n'est autre chose que falsifier l'histoire. On dirait même qu'au lieu de connaître le "défaut", s'il y en a, de Yusuf 'Ali, on ferait croire qu'il n'avait pas telle faute. Certes, on peut ajouter dans la traduction de Yusuf 'Ali des notes de pieds, pour dire qu'on propose telle modification des termes de l'original, mais jamais supprimer le texte original et y écrire quelque chose d'autre.

Donc on attend du très respecté Serviteur du Saint Coran de donner l'ordre à ses subordonnés, comme règle générale, que lors de l'édition des textes, il faut respecter ce que l'auteur a dit lui-même, et ne le remplacer par rien sauf comme note distincte et séparée.

Que Dieu nous guide tous sur le chemin de Son agrément.